

Gland, le 8 octobre 2021

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 7 octobre 2021**

Présidence : M. Rasul Mawjee

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026;

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, conformément à l'art. 16 al. 2 du Règlement du Conseil communal.

Conformément aux articles 110 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rasul Mawjee

Karine Teixeira Ferreira